

Numéro de dossier : 1094400025	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Transmission au Conseil municipal pour adoption d'un projet de règlement modifiant le Document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de modifier la carte des hauteurs de l'arrondissement de Ville-Marie et de permettre la réalisation du projet 2- 22 Sainte-Catherine

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté la résolution CM06 0387 le 16 juin 2006 qui se lit comme suit :

Acquisition de gré à gré ou par expropriation, aux fins de réserve foncière, de l'immeuble et du terrain vacant situés au 2, rue Sainte-Catherine Est, au coin sud-est de l'intersection Saint-Laurent-Sainte-Catherine, constitués des lots 2 160 669 et 2 160 671 du cadastre du Québec / Dépense de 1 900 000 \$ / Autorisation au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de garder en disponibilité cette somme afin de pourvoir aux indemnités à être versées aux expropriés et à déposer à la Cour supérieure, sur demande de la Direction du contentieux, le montant de l'indemnité provisionnelle prévue par la loi.

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté la résolution CM08 0485 le 16 juin 2006 qui se lit comme suit :

Approuver un projet de promesse de conclure une convention d'emphytéose aux termes duquel la Ville s'engage à céder à Société de développement Angus (SDA), corporation sans but lucratif, pour une durée de 75 ans, un terrain composé des lots 2 160 669 et 1 160 671 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent au centre-ville, pour la construction d'un immeuble à bureaux dédié principalement aux arts et aux entreprises culturelles, le tout sans considération monétaire tant qu'un pourcentage d'au moins 75 % de la superficie locative totale du bâtiment sera réservée à des fins culturelles.

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté la résolution CM08 0515 le 16 juin 2006 qui se lit comme suit :CM08 0515 - 16 juin 2008

Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles

ATTENDU qu'une demande d'autorisation réglementaire a été déposée par la SDA à l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) de l'arrondissement Ville-Marie;

il est proposé

de transmettre une résolution au Conseil municipal pour l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de modifier la carte des hauteurs de l'arrondissement de Ville-Marie.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2009-04-20 13:32:06, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1094400025